

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Référence
2026_006

L' an 2026 et le 22 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Objet de la délibération
Adoption du règlement d'assainissement des eaux pluviales du Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne,

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra donne pouvoir à Mme DAVESNE Sylvie, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas,

Date de la convocation
15/01/2026

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Date d'affichage
23/01/2026

Objet de la délibération : Adoption du règlement d'assainissement des eaux pluviales du Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il est nécessaire de définir les mesures particulières prescrites par chaque commune de la communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais, en matière de maîtrise des ruissellements, de traitement et de déversement des eaux pluviales dans les cours d'eau, les fossés et réseaux pluviaux publics.

Ce règlement précise en ce sens le cadre législatif et technique général comme suit :

Le chapitre 1 définit les dispositions générales

Le chapitre 2 détaille les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales

Le chapitre 3 concerne les règles relatives aux nouvelles imperméabilisations de sols

Le chapitre 4 est relatif aux conditions de raccordement sur les réseaux pluviaux publics

Le chapitre 5 présente le suivi des travaux et les contrôles

Et le chapitre 6 définit les dispositions d'application.

Sur proposition de M. CLARISSE Laurent,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le règlement d'assainissement des eaux pluviales du Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais tel qu'annexé à la présente

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260123-2026_006-DE



délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/01/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Germain', is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONTCRESSON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(Loiret)' in the center. The seal also features a central emblem depicting a building and a figure.